UNDIA

35 bd de Bonne-Nouvelle 75002 Paris undia@undia.fr www.undia.fr

UNION NATIONALE DE DÉFENSE DES INTERMITTENTS DE L'AUDIOVISUEL

RAPPEL CONCERNANT LE RECALCUL ANTICIPÉ

- À faire impérativement un jour off (donc hors contrat);
- De préférence après le 17 du mois (afin que toutes les AEM du mois précédent soient arrivées et traitées par pôle emploi);

Prise en compte du calcul : jusqu'au dernier jour du mois précédent (donc le 28 février pour une demande effectuée le 17 mars).

Attention :

Une fois que vous rentrez dans l'engrenage des franchises salaires, elles augmentent très très vite. Ainsi se tromper d'un mois peut entraîner facilement 5 jours de franchises supplémentaires - en plus des franchises congés.

L'augmentation de l'AJ elle dépassera difficilement les 2€.

Pensez donc à utiliser l'UNDIApp, onglet simulation pour enclencher une demande de recalcul AVANT que les franchises ne se déclenchent. Dans cet exemple, demander un recalcul « à la fin du mois de février » signifie « à partir de la mi-mars » pour une prise en compte au dernier jour de février. Cela permet d'éviter 6 jours de franchises salaires.

Rappel:

L'UNDIApp est gratuite, ouverte à tous. Il n'y a pas de log in ni de mot de passe : il suffit de laisser le mot « temporaire » s'écrire automatiquement (il faut avoir du réseau). Elle ne fonctionne que sur iPhone / iPad.

Disponible ici : bit.ly/UNDIApp

WWW.UNDIA.FR

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK: <u>@ASSOUNDIA</u>, SUR TWITTER: <u>@ASSOUNDIA</u> ET INSTAGRAM: <u>@ASSO_UNDIA</u> TÉLÉCHARGEZ NOTRE APPLICATION IPHONE GRATUITE: <u>APP.UNDIA.FR</u>

POUR TOUT PROBLÈME LIÉ À L'INTERMITTENCE : ASSISTANCE@UNDIA.FR (ADHÉRENTS SEULEMENT)

POUR ADHÉRER: ADHESION.UNDIA.FR